

Déclaration CFDT-VNF – Conseil d'Administration du 11 mars 2026

Monsieur le Président,
Madame la Directrice générale,
Mesdames et Messieurs les Administrateurs,
Cher(e)s collègues,

Le Conseil d'administration qui se tient aujourd'hui va entériner un Budget rectificatif au Budget Initial voté le 23 décembre 2025 après un nouveau passage par la « case » loi spéciale en ce début d'année. Un Budget Initial « moins négatif » mais toujours « insatisfaisant ».

« Moins négatif » grâce à la forte mobilisation des personnels suite à l'appel de la Cfdt-VNF lors du CA du 8 décembre 2025. Un signal d'alarme qui a fait ralentir la trajectoire budgétaire initiale qui faisait peser, une fois de plus, l'effort principal sur les personnels.

« Insatisfaisant » car après les 38 suppressions d'ETPT en 2025, ce sont donc bien -22 ETPT qui amputeront les moyens humains de l'établissement. Ce sont donc 60 emplois supprimés en deux ans, alors même que le COP garantissait explicitement la stabilité des effectifs jusque fin 2026.

Le dédit de la parole de l'Etat est un mauvais signal qui entache la sincérité du dialogue social et nuit à la démocratie fût-elle sociale. Nous gardons en mémoire les échanges du dernier CA sur le fait que le budget 2027 tiendrait bien compte de ces baisses « anticipées » comme solde de tout compte afin de finalement rattraper la trajectoire initialement prévue par le COP l'année prochaine. **Il vaut mieux tard que jamais !**

La loi de finances promulguée le 19 février 2026 a donc confirmé cette baisse, mais également une amputation supplémentaire de 3 M€ sur la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP). Ce lourd tribut est chèrement payé pour l'arbitrage d'une moindre baisse en ETPT.

Le seul point positif est que cette loi de finances acte enfin le déplafonnement de la redevance hydraulique pour lequel nous plaçons depuis le début. Dans un contexte où les recettes propres à l'établissement ne progressent que légèrement, loin de compenser la baisse de la SCSP, c'est une nouvelle dont nous pouvons collectivement nous féliciter.

L'encaissement exceptionnel de 22,2 M€ lié au contentieux avec EDF autour de la cessation de l'exploitation de la centrale nucléaire de Fessenheim et de la redevance hydraulique ne se fera pas comme prévu au Budget rectificatif numéro 1 de 2026. Cette mauvaise nouvelle est en partie compensée par un appui renforcé de l'AFIT (Agence de Financement des Infrastructures de Transport) de 16M€. Notons le temps, l'énergie et l'argent public gaspillés par une SA aux capitaux 100% publics et un opérateur de l'Etat au profit des cabinets d'avocats qui pourront continuer de prospérer pour au moins une année supplémentaire dans la procédure d'appel.

La trajectoire budgétaire pose question quant à l'attention portée par les politiques à la dernière enquête de la cour des comptes qui confirmait le besoin de renforcer les moyens budgétaires à hauteur de 200 millions d'euros par an au profit de la régénération indispensable.

De plus, la mise sur pause en 2025 de MAGEO et Bray-Nogent questionne quant au rendez-vous avec Seine Nord Europe. Un point sur l'avancement de ces deux projets dans un prochain CA permettrait de donner de la visibilité et de rassurer les usagers et les personnels, d'autant plus qu'à terme, VNF doit en récupérer l'exploitation.

La stratégie pluriannuelle d'investissement est une belle avancée dans la lisibilité des investissements de l'établissement. La CFDT-VNF tiendra toute sa place dans le Comité de programmation des investissements, les personnels étant aux premières loges des investissements nécessaires au bon fonctionnement de notre infrastructure. Les multiples avaries sur une partie du réseau en montrent la fragilité récurrente face aux perturbations climatiques.

La cartographie des risques transverses de VNF dresse un bilan assez exhaustif de ce qui peut menacer notre établissement. Nous en partageons le constat et serons attentifs aux actions engagées.

Concernant l'ACTE II, pour la bonne information des administrateurs, les groupes de travail relatifs aux cahiers de filières sont désormais achevés. L'ensemble de ces cahiers doit, à présent, être présenté pour information lors du prochain CSA Central du 26 mars.

D'ores et déjà, la CFDT-VNF constate que le brassage d'informations annoncé avec les personnels des différentes filières, parallèlement à l'élaboration des cahiers de filières, n'a pas été opérant. Beaucoup d'entre eux sont, depuis plus de cinq mois, dans l'expectative quant aux incidences de ces évolutions sur leur avenir professionnel et leurs futures missions, ce qui génère une forte anxiété. La CFDT-VNF rappelle à ce titre les engagements pris par la direction dans le pacte social de VNF, notamment dans son annexe détaillant les différentes étapes à suivre pour conduire un projet de réorganisation.

Dans ce contexte, comme la CFDT-VNF a déjà eu l'occasion de l'exprimer auprès de la direction générale et lors du CSA Central du 26 février, elle s'opposera au séquençage des projets de réorganisation, contrairement aux « transformations envisagées » présentées par la direction générale dans le document intitulé Point d'étape sur l'acte II. En effet, le transfert envisagé de personnels des directions territoriales vers une direction nationale (SIG, juridique, achats et commande publique, finances) ne peut être dissocié d'une vision globale du projet de réorganisation et des incidences qui en découlent. Il est important que les personnels impactés aient une visibilité complète sur : la nouvelle chaîne hiérarchique, la cotation et l'évolution des fiches de poste, la mise en place d'un plan de formation et d'accompagnement, ainsi que des revalorisations salariales cohérentes avec l'évolution des missions.

En conclusion, la CFDT-VNF rappelle les derniers engagements écrits de la direction générale pris lors du conseil d'administration du 8 décembre 2025. La Directrice générale s'est engagée à négocier un calendrier de mise en œuvre de l'acte II et à ne procéder à aucun passage en force dans les instances. Nous demandons que cet engagement soit pleinement respecté. En conséquence, si l'absence d'accord de la majorité des représentants du personnel au CSA Central du 26 mars est confirmée, le projet de transfert des personnels des directions territoriales vers une direction nationale du siège avant l'été doit être reporté, afin de permettre une présentation globale du projet de réorganisation, dans le respect du pacte social.

Merci pour votre attention.

Les élu(e)s CFDT-VNF au Conseil d'administration